



Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ?

Vague 3

Sondage Ifop pour MMA

N° 115341

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / Mathilde Moizo

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

prenom.nom@ifop.com

Mai 2018



1 | La méthodologie

Etude réalisée par l'Ifop pour MMA

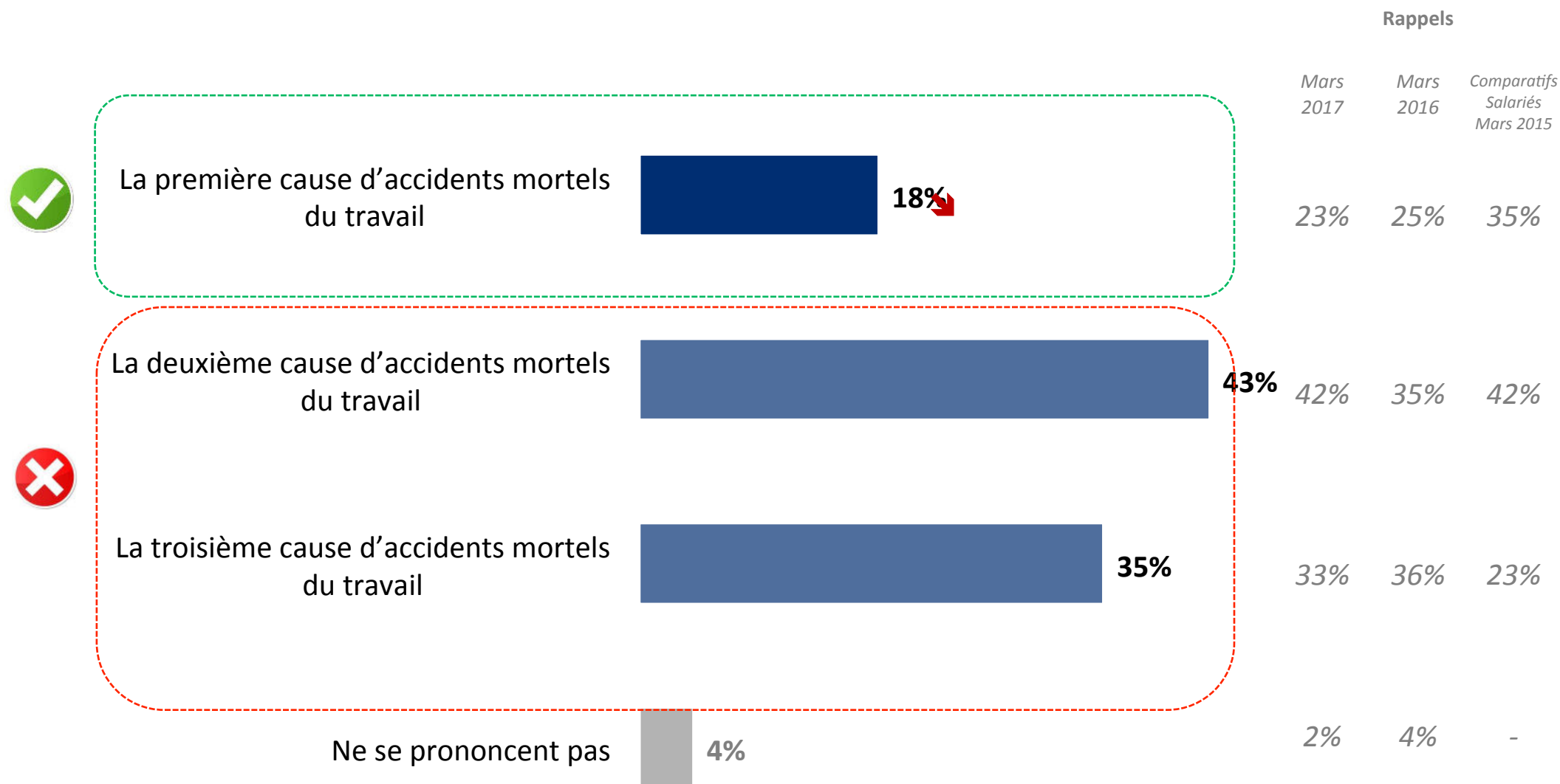
Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
 L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 501 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. Ont été exclus du champ de l'enquête : ✓ les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...) ✓ les indépendants sans salariés ✓ les dirigeants d'entreprise dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail	 La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.	 Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 20 au 30 mars 2018.

- Rappel avril 2017 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 502 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 10 au 19 avril 2017, selon la méthode des quotas
- Rappel mars 2016 : étude Ifop pour MMA réalisée auprès d'un échantillon de 602 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés par téléphone au domicile des personnes interrogées du 23 au 31 mars 2016, selon la méthode des quotas
- Rappel mars 2015 : Etude Ifop pour MMA réalisée auprès de 1001 personnes effectuant des déplacements professionnels au moins une fois par mois, extraites d'un échantillon de 2736 personnes représentatif de la population active occupée française, par questionnaire auto-administré en ligne du 11 au 19 mars 2015 selon la méthode des quotas.

2 | Les résultats de l'étude

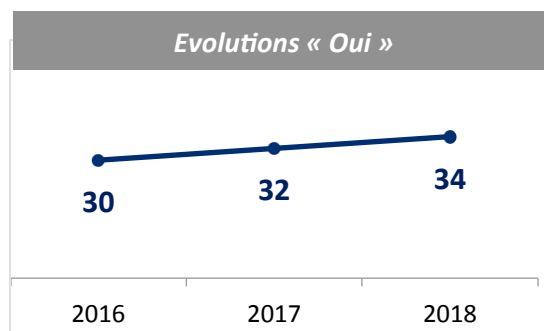
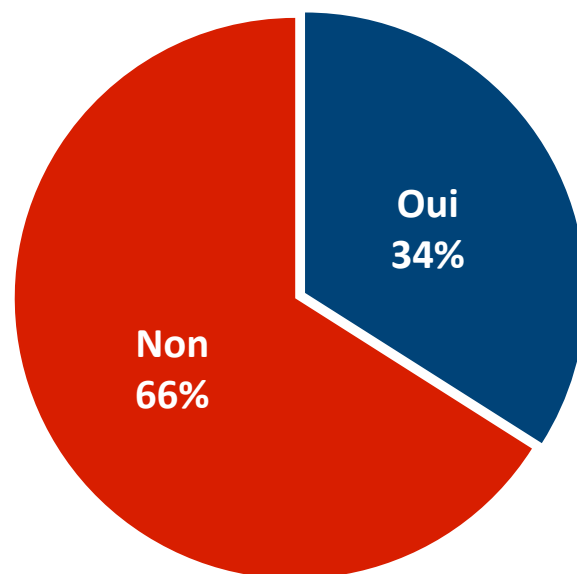
A | Connaissance et politique du risque routier

QUESTION : Selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?



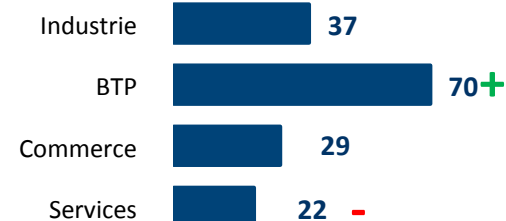
Une part tendanciellement croissante des entreprises mettent à disposition de leurs salariés un véhicule de société, et plus importante dans le secteur du BTP

QUESTION : Parmi l'ensemble de vos salariés, certains disposent-ils d'un véhicule au nom de votre entreprise ?

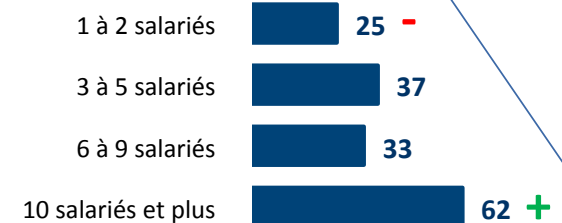


Focus « OUI »

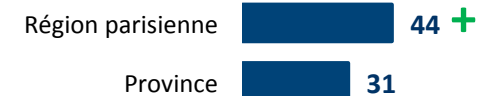
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise

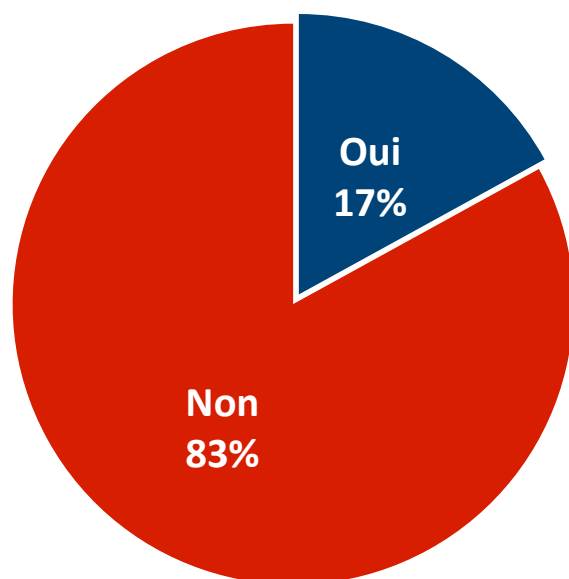


Région



Note de lecture : + / - Ecart supérieur/inférieur par rapport à l'ensemble

QUESTION : L'un de vos salariés a-t-il déjà connu un accident de la route dans le cadre de son activité professionnelle ou des trajets domicile-travail ?



Focus « OUI »

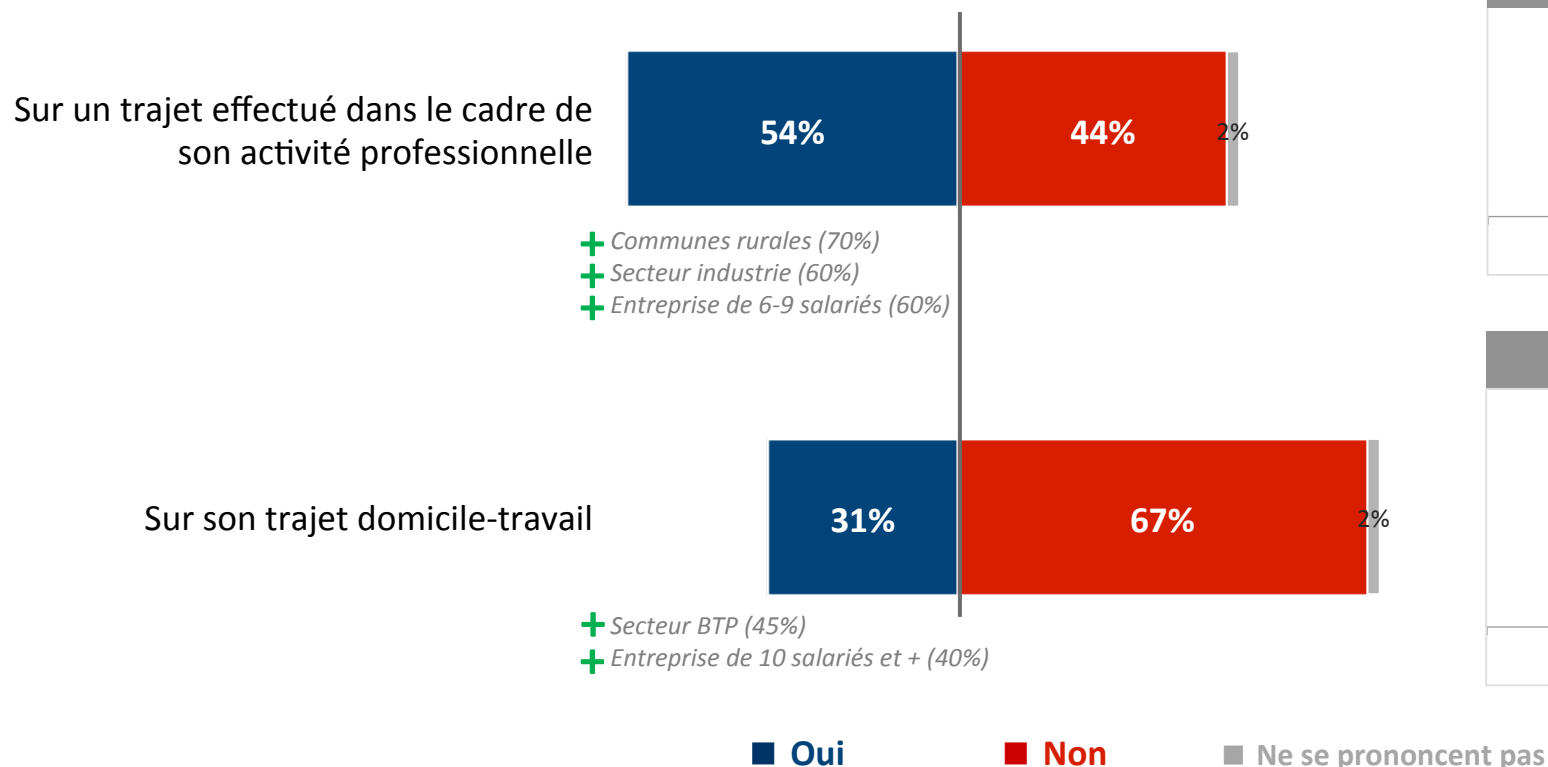
Secteur d'activité

Industrie	19
BTP	29 +
Commerce	14
Services	14

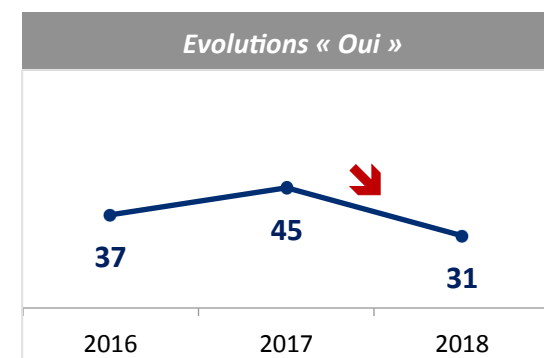
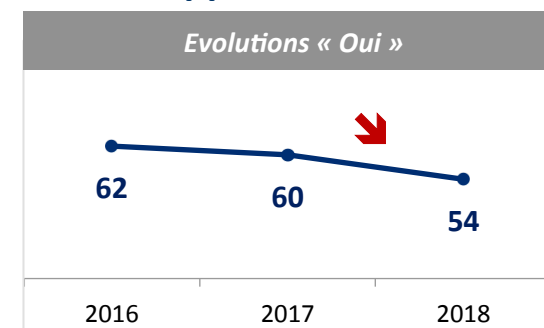
Taille de l'entreprise

1 à 2 salariés	9 -
3 à 5 salariés	20
6 à 9 salariés	20
10 salariés et plus	39 +

QUESTION : A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ?
Un accident de la route impliquant l'un de ses salariés...



Rappels « OUI »



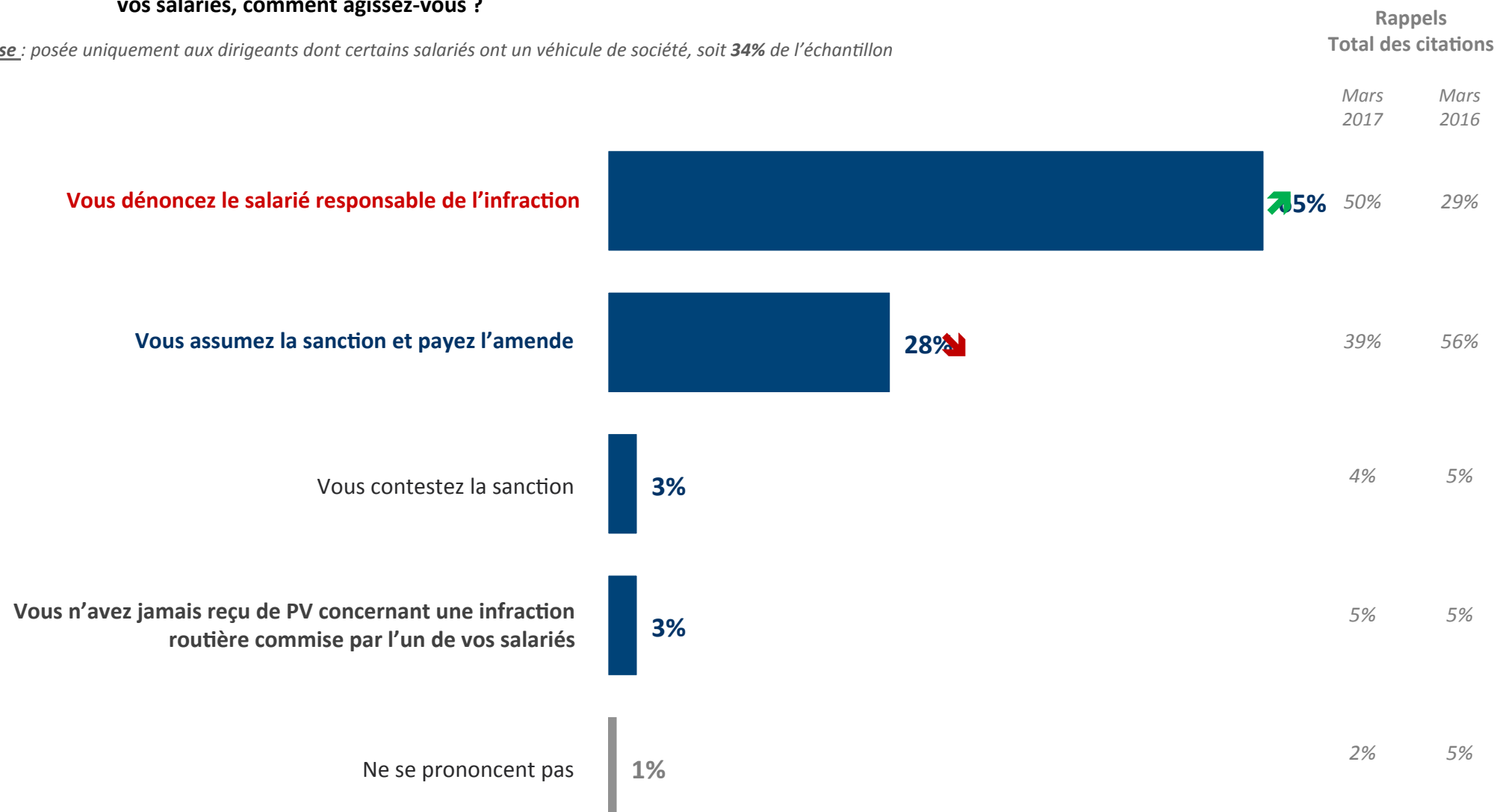
Note de lecture : / Ecart significativement supérieur/inférieur par rapport à la vague précédente



Deux tiers des dirigeants dénoncent désormais le salarié responsable d'une infraction : une proportion qui a plus que doublé en 2 ans

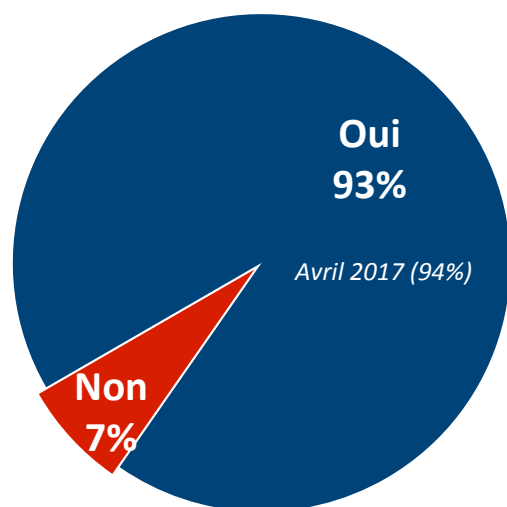
QUESTION : Lorsque, en tant que chef d'entreprise, vous recevez un PV (procès verbal) concernant une infraction routière commise par l'un de vos salariés, comment agissez-vous ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 34% de l'échantillon



QUESTION : Savez-vous que, depuis le 1er janvier 2017, vous êtes tenu, en tant que chef d'entreprise, de révéler l'identité du salarié qui a commis une infraction sur la route, en circulant avec un véhicule de société ?

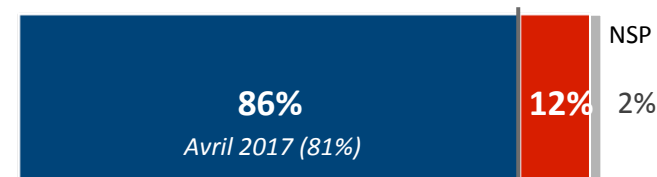
Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit **34%** de l'échantillon



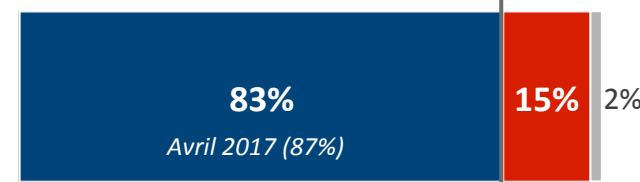
QUESTION : Selon vous, dans l'hypothèse où vous ne respecteriez pas cette obligation, quelle(s) sanction(s) encourez-vous en tant que chef d'entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit **34%** de l'échantillon

Le paiement d'une amende spécifique au fait de ne pas avoir dénoncé le salarié en infraction



Le paiement de l'amende liée à l'infraction commise par le salarié



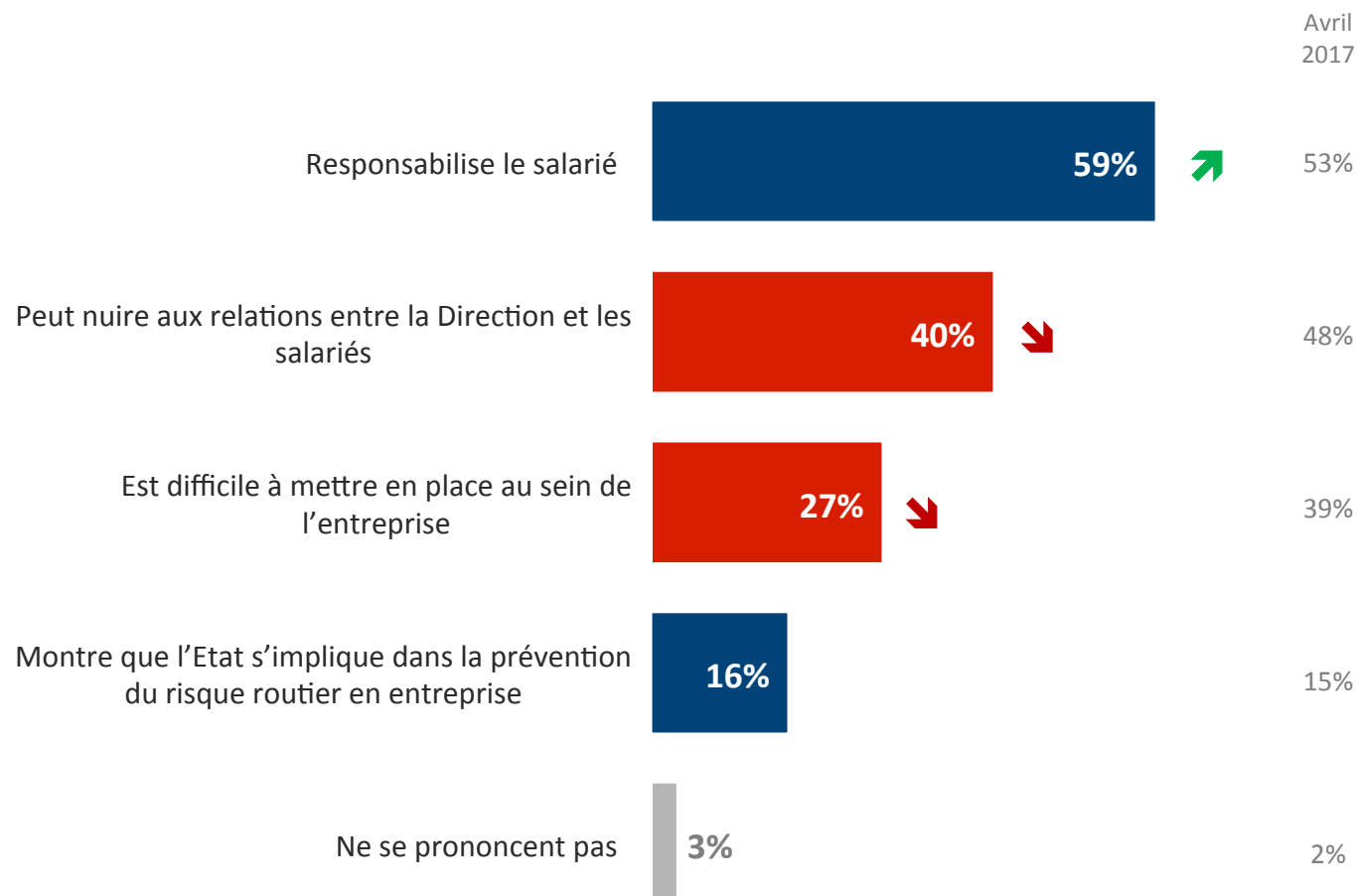
■ Oui ■ Non



Avec une image responsabilisante en progression, cette mesure risque moins de ternir les relations internes de l'entreprise

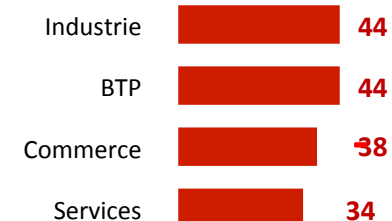
QUESTION : Vous personnellement, en tant que chef d'entreprise, diriez-vous que c'est une mesure qui... ?

Base : posée uniquement aux dirigeants dont certains salariés ont un véhicule de société, soit 34% de l'échantillon



Focus « Peut nuire aux relations entre la Direction et les salariés »

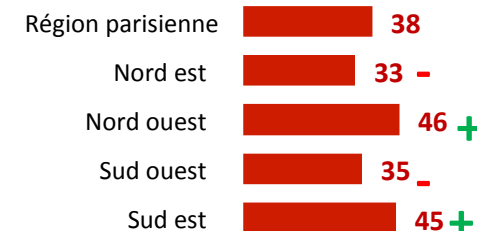
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise

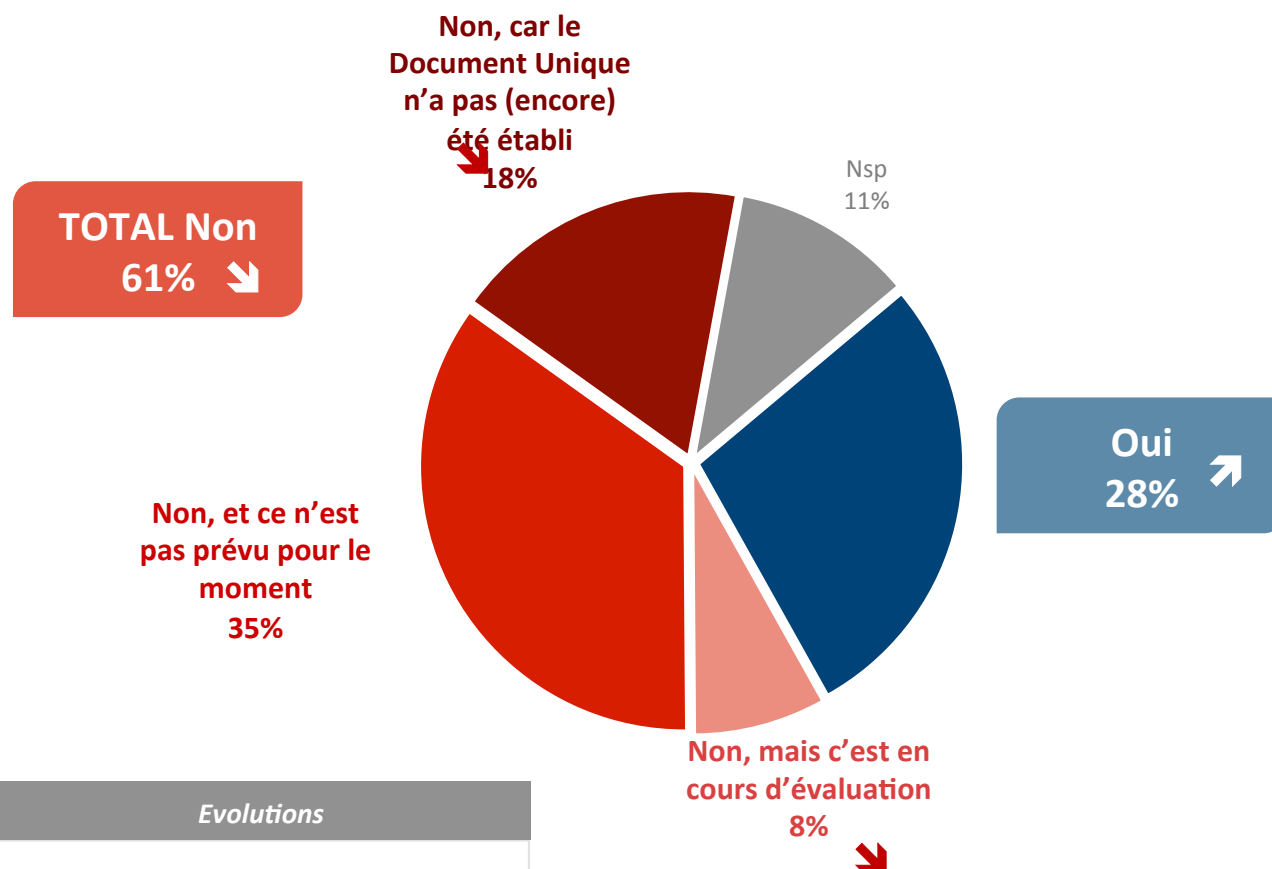


Région



La mention du risque routier dans le Document Unique : toujours minoritaire (moins d'1 entreprise sur 3) mais en progression

QUESTION : Dans votre entreprise, le Document Unique (c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés) fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés ?



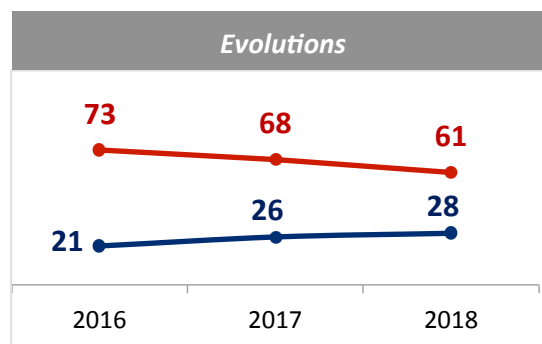
Focus « OUI »

Secteur d'activité

Industrie	27
BTP	43 +
Commerce	21
Services	25

Taille de l'entreprise

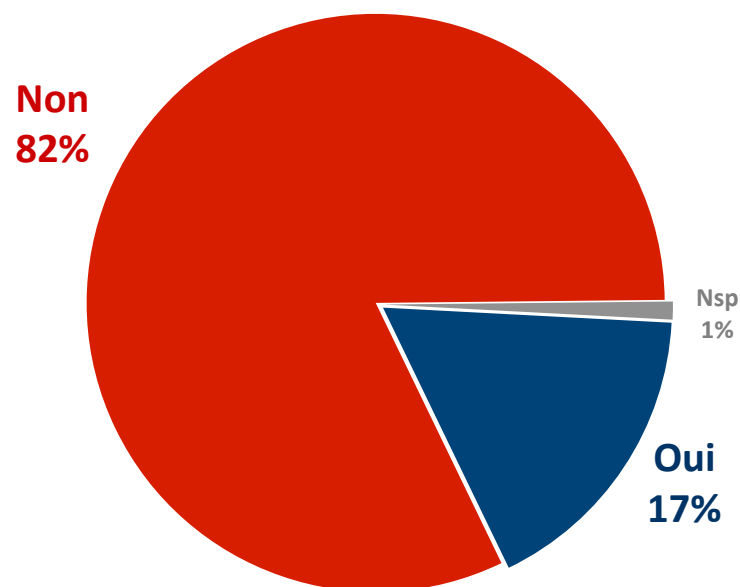
1 à 2 salariés	21 -
3 à 5 salariés	30
6 à 9 salariés	34 +
10 salariés et plus	42 +



B I Actions de prévention du risque routier

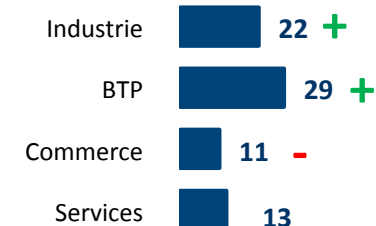
La mise en place d'actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés reste peu pratiquée, mais plus présente dans les grandes structures

QUESTION : Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés ?

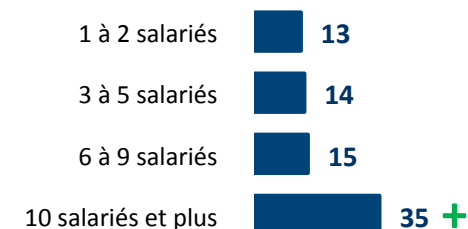


Focus « OUI »

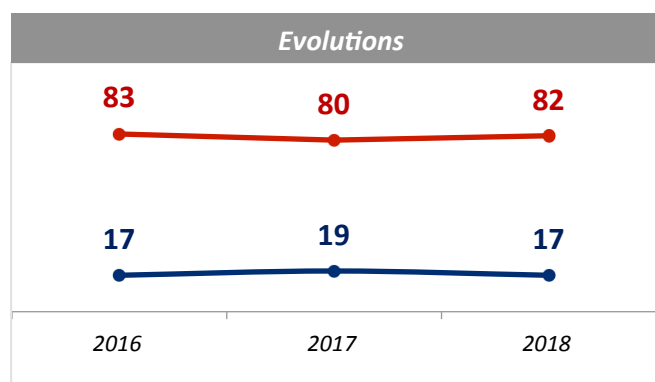
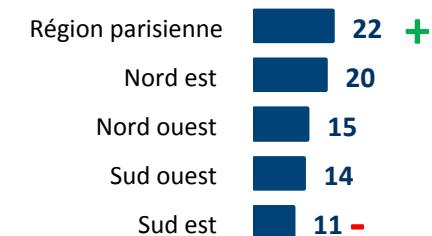
Secteur d'activité



Taille de l'entreprise



Région

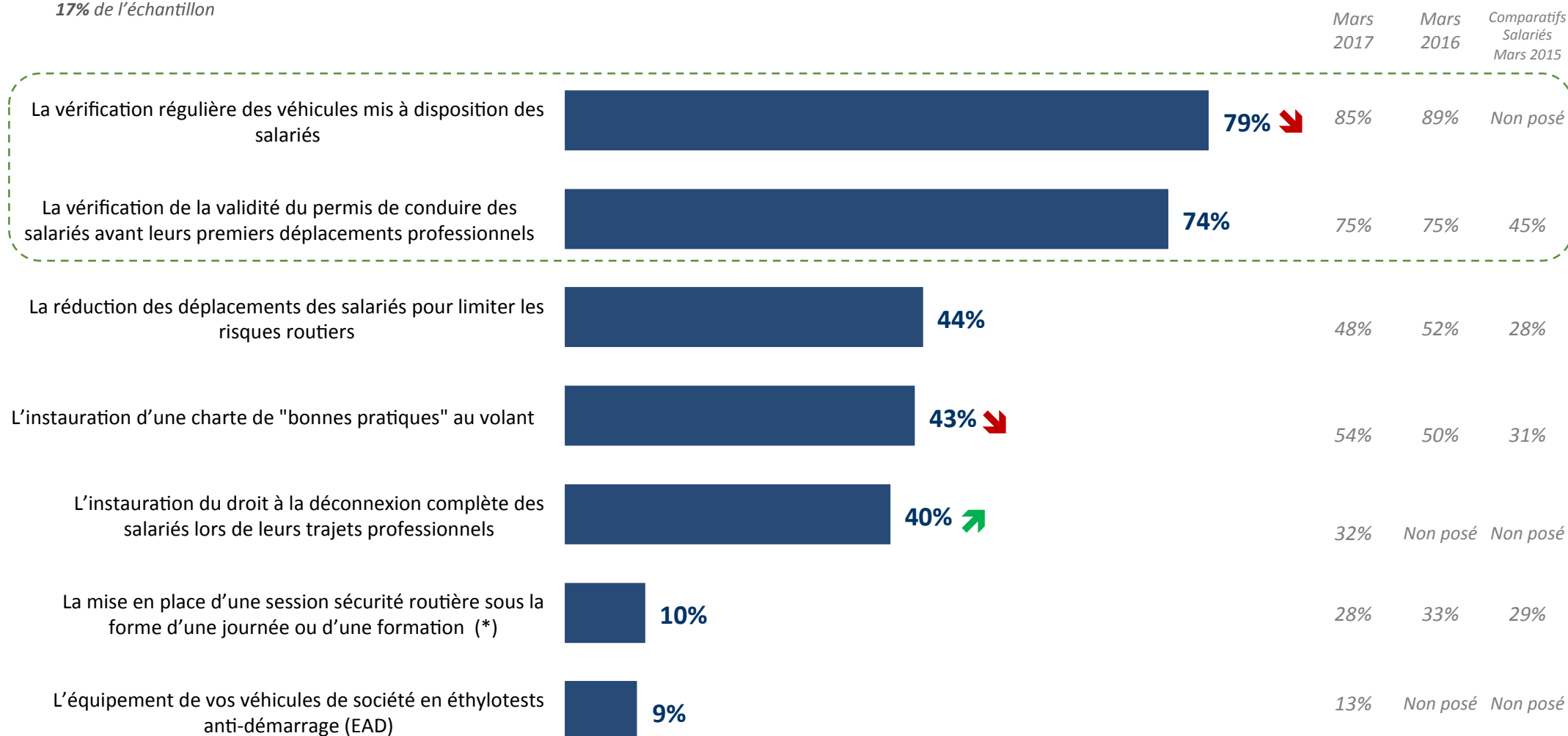


Si les actions les plus souvent mises en œuvre relèvent avant tout de la limitation du risque encouru par l'employeur, le droit à la déconnexion est davantage pratiqué

QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 17% de l'échantillon

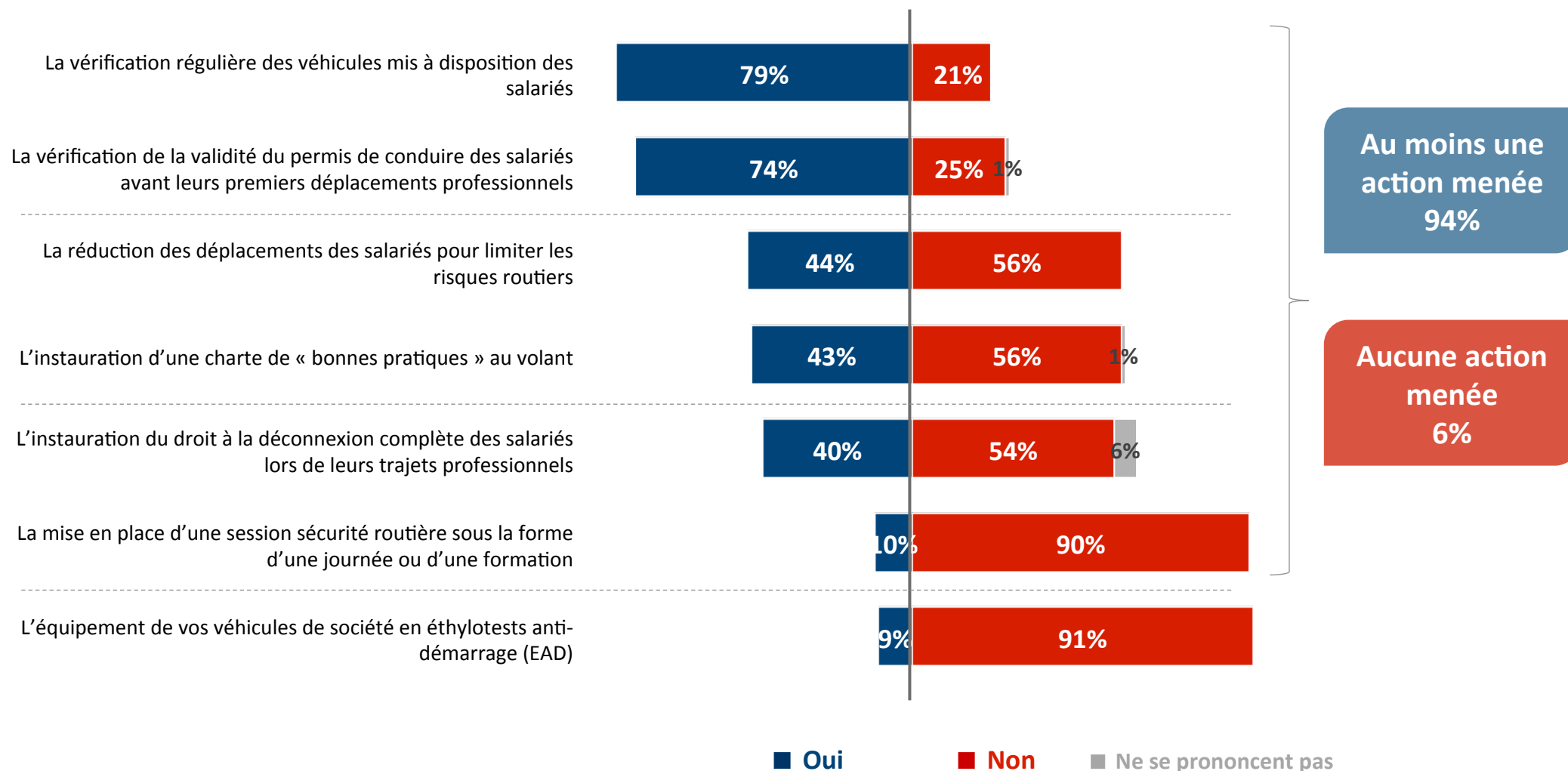
Rappels



(*) Lors de ces deux précédentes vagues, l'intitulé exact de l'item était : « L'organisation d'une journée ou d'une session Sécurité Routière »

QUESTION : Voici un certain nombre d'actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

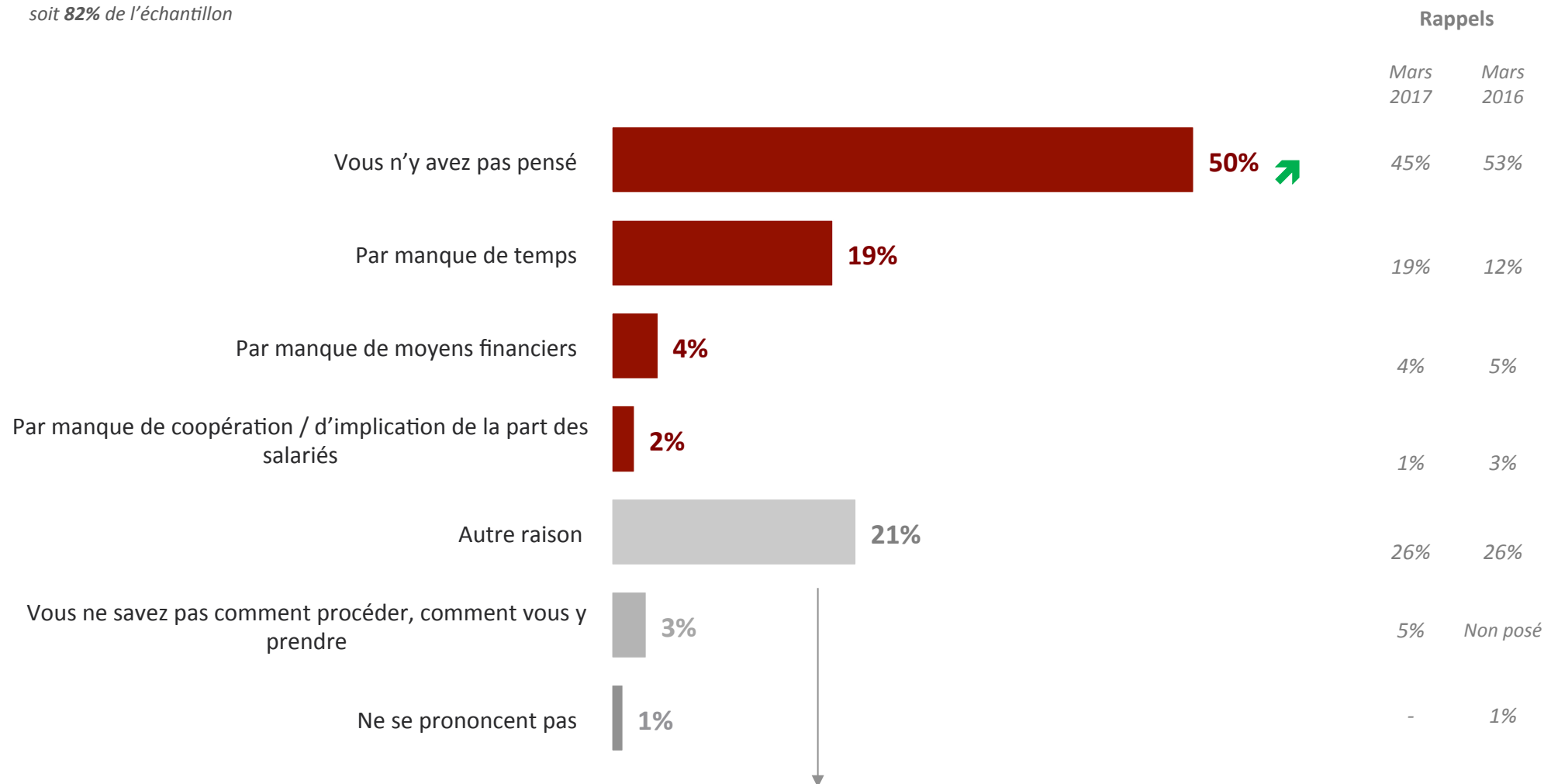
Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit 17% de l'échantillon



1 dirigeant d'entreprise sur 2 n'ayant pas mis en place d'actions de sensibilisation au risque routier admet ne pas y avoir pensé

QUESTION : Pour quelle raison principale n'avez-vous pas mis en place d'action de sensibilisation au risque routier auprès de vos salariés ?

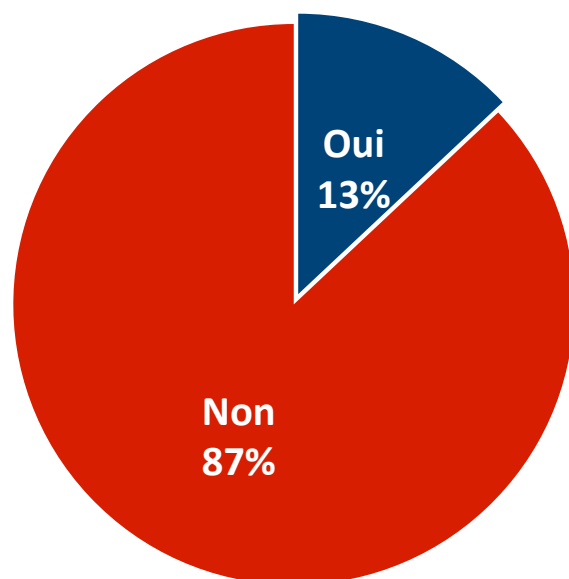
Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui n'ont pas mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit **82%** de l'échantillon



Les principales autres citations citées sont relatives au manque de besoin (22 citations), qu'il en va de la responsabilité de chacun / « ils ont déjà leur permis de conduire » (16 citations), que ce n'est pas jugé utile (13 citations) ou que le faible nombre de kilomètres ne justifie pas de sensibilisation particulière (9 citations). Aussi, certains ignorent : « Je ne sais pas si l'employeur doit former ses employés pour la sécurité routière » (5 citations)

Une mise en place de solutions de déplacements alternatifs très peu développée au sein des entreprises, mais qui croît à mesure que l'effectif augmente

QUESTION : Dans votre entreprise, avez-vous mis en place des solutions de déplacements alternatifs (*covoiturage, télétravail, navette d'entreprise...*) dans le but spécifique de limiter le risque routier ?



Focus « OUI »

Secteur d'activité

Industrie	12
BTP	16
Commerce	10
Services	14

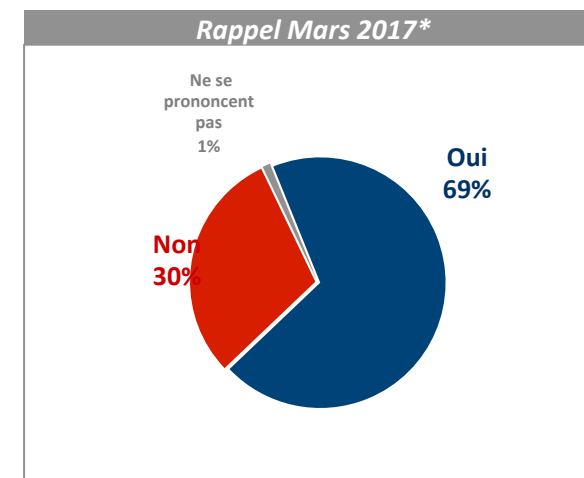
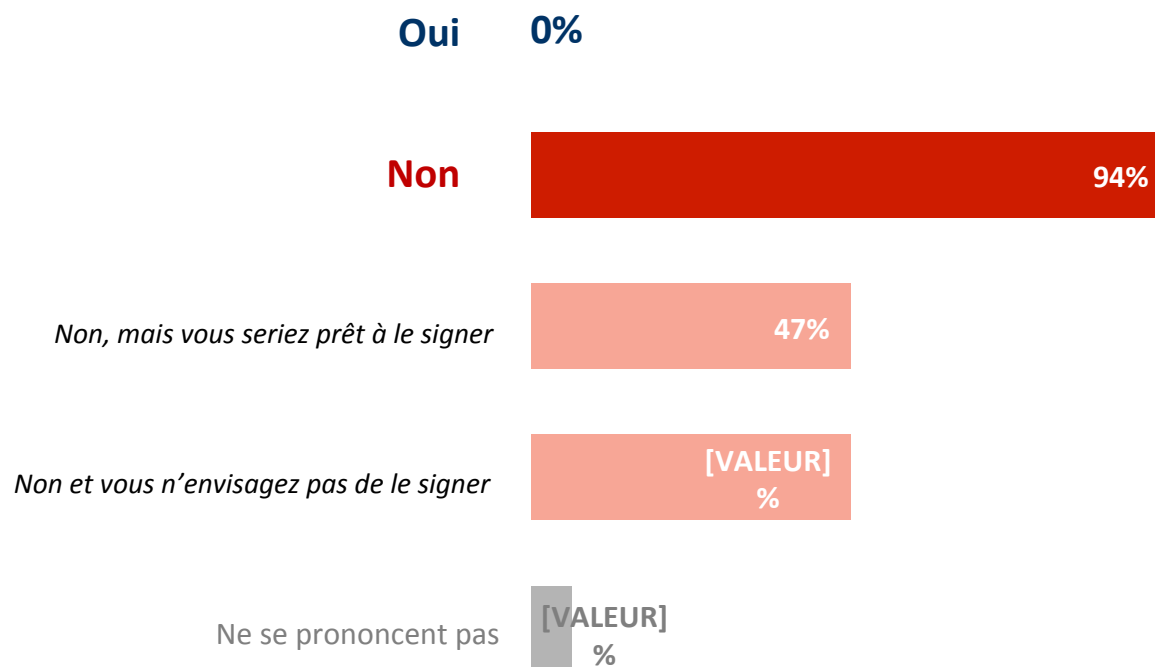
Taille de l'entreprise

1 à 2 salariés	10	-
3 à 5 salariés	11	
6 à 9 salariés	19	
10 salariés et plus	24	+



Alors que près de 7 dirigeants sur 10 se déclaraient prêts à signer l'appel lancé par la Sécurité Routière, aucun ne l'a fait à ce jour même si une courte majorité l'envisage

QUESTION : Un appel national a été lancé par la Sécurité Routière pour mobiliser les chefs d'entreprise dans la lutte contre le risque routier professionnel. 800 entreprises se sont engagées dont des TPE/PME. Les entreprises doivent respecter 7 engagements dont la limitation des appels téléphoniques au volant, la sobriété sur la route, l'instauration de moments de repos, la formation à la sécurité routière. ... Avez-vous signé cet appel ?

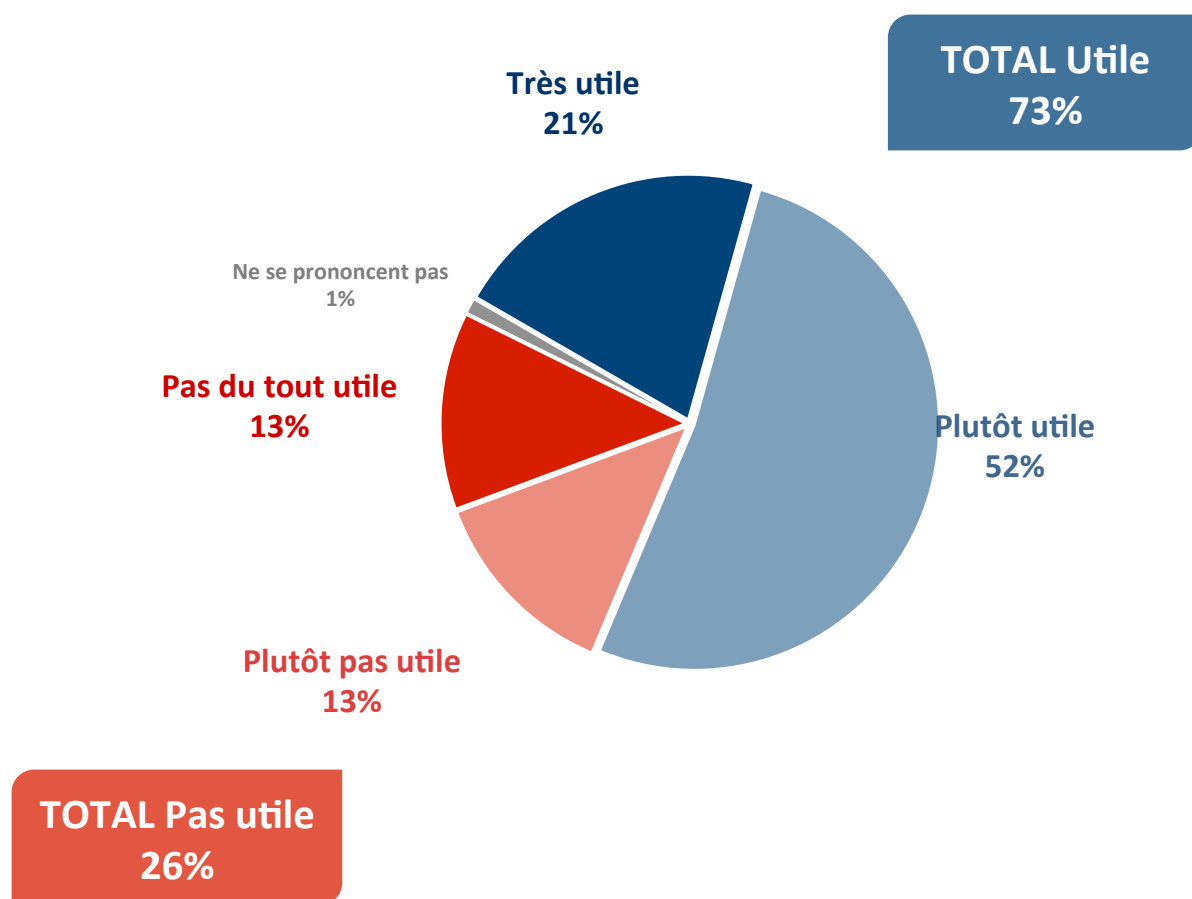


*Lors de la vague précédente, l'intitulé exact de la question était « Un appel national a été lancé par la Sécurité Routière pour mobiliser les chefs d'entreprise dans la lutte contre le risque routier professionnel. Les entreprises signent alors pour le respect de 7 engagements : limitation des appels téléphoniques au volant, sobriété sur la route, pas de dépassement de vitesse, instauration de moments de repos, port de la ceinture de sécurité, formation à la sécurité routière, encouragement à mieux s'équiper en deux-roues. Vous personnellement, seriez-vous prêt(e) à signer cet appel ? »



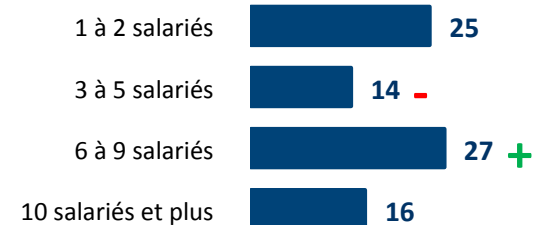
L'utilité de l'initiative « des journées de la Sécurité Routière » de mai prochain est saluée par trois quarts des dirigeants interrogés

QUESTION : La Sécurité Routière organise en mai prochain « *Les journées de la Sécurité Routière au travail* » pour sensibiliser les employeurs, échanger et agir sur le risque professionnel. Vous personnellement, diriez-vous que cette initiative est utile ou non ? Cette initiative est ...



Focus « Très utile »

Taille de l'entreprise



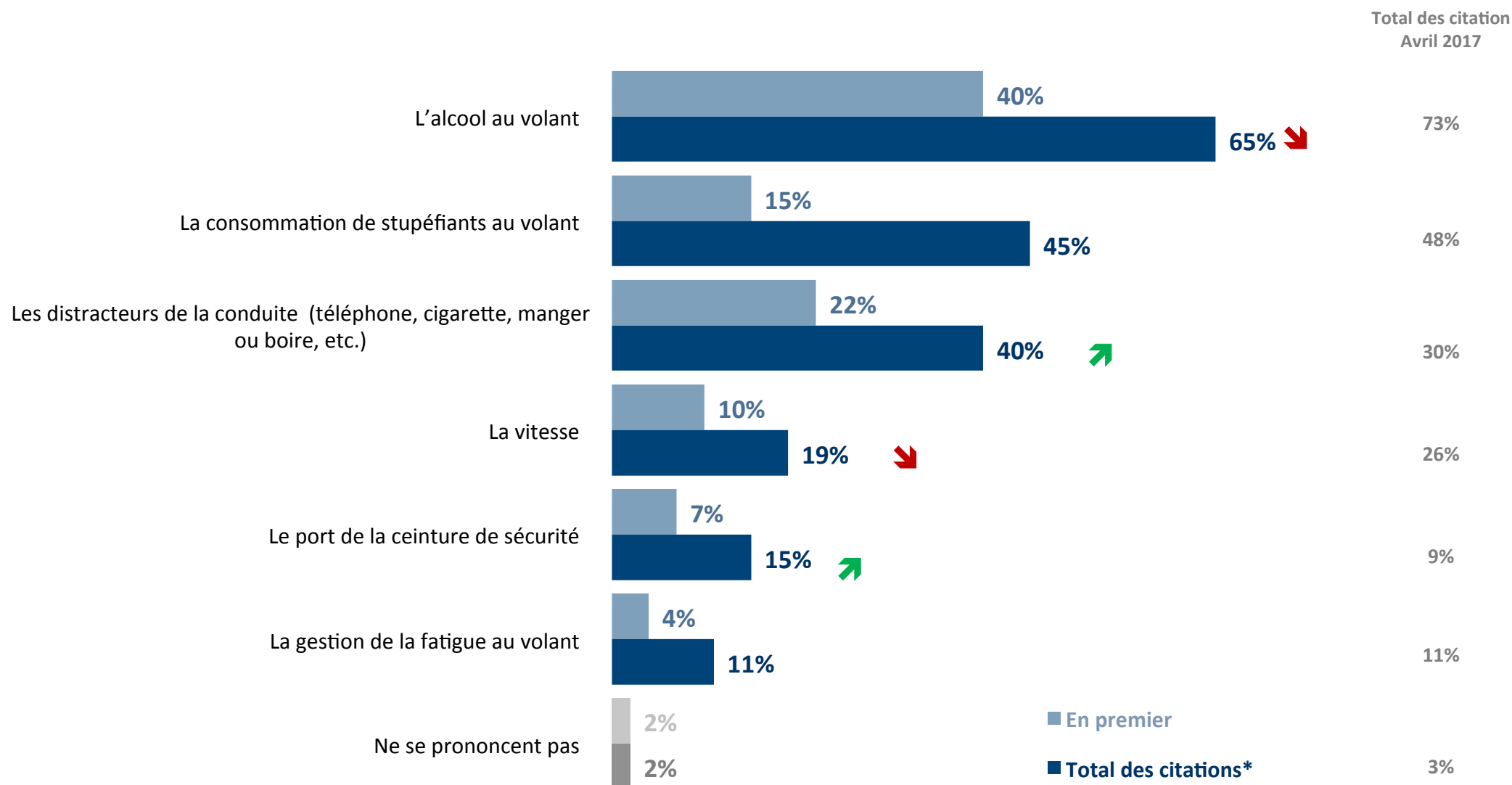
MISE EN PLACE DE SOLUTIONS DE DEPLACEMENTS ALTERNATIFS



C | Attentes des dirigeants et perspectives

La consommation d'alcool demeure l'enjeu de sécurité routière primordial bien qu'une forte progression des distracteurs de la conduite soit à souligner

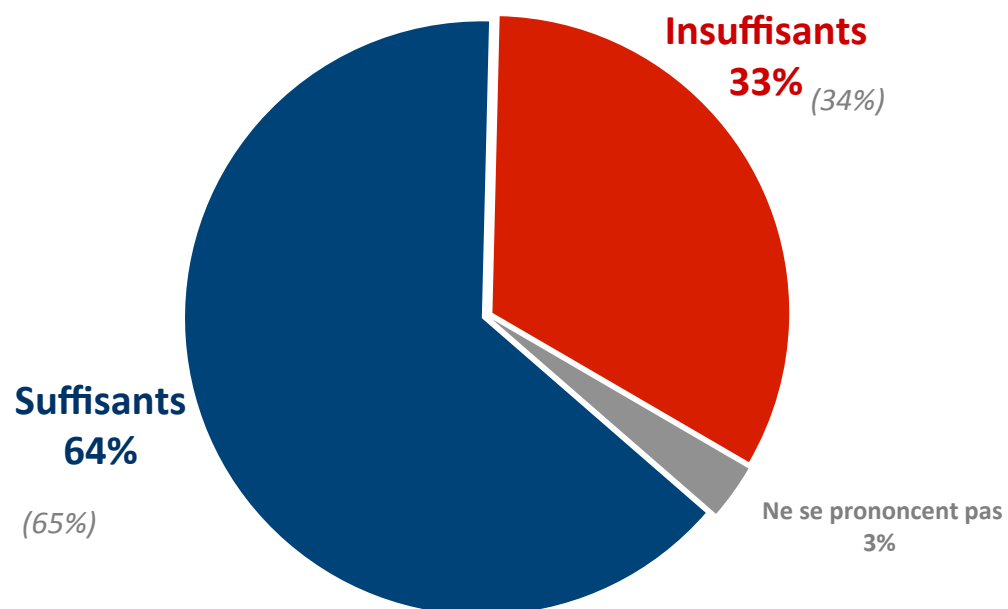
QUESTION : Parmi les enjeux de sécurité routière suivants, quels sont les deux qui, selon vous, doivent faire l'objet d'une action prioritaire de la part des pouvoirs publics ? En premier ? En second ?



(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner deux réponses

Une proportion stable de dirigeants d'entreprise (1 sur 3) considère insuffisants les moyens mis à leur disposition pour mener une politique de prévention du risque routier

QUESTION : Diriez-vous que, pour mener une politique de prévention du risque routier dans votre entreprise, les informations et outils dont vous disposez sont suffisants ou insuffisants ?



Focus « Insuffisants »

Secteur d'activité

Industrie	33
BTP	26 -
Commerce	35
Services	35

Taille de l'entreprise

1 à 2 salariés	31
3 à 5 salariés	30
6 à 9 salariés	41 +
10 salariés et plus	38

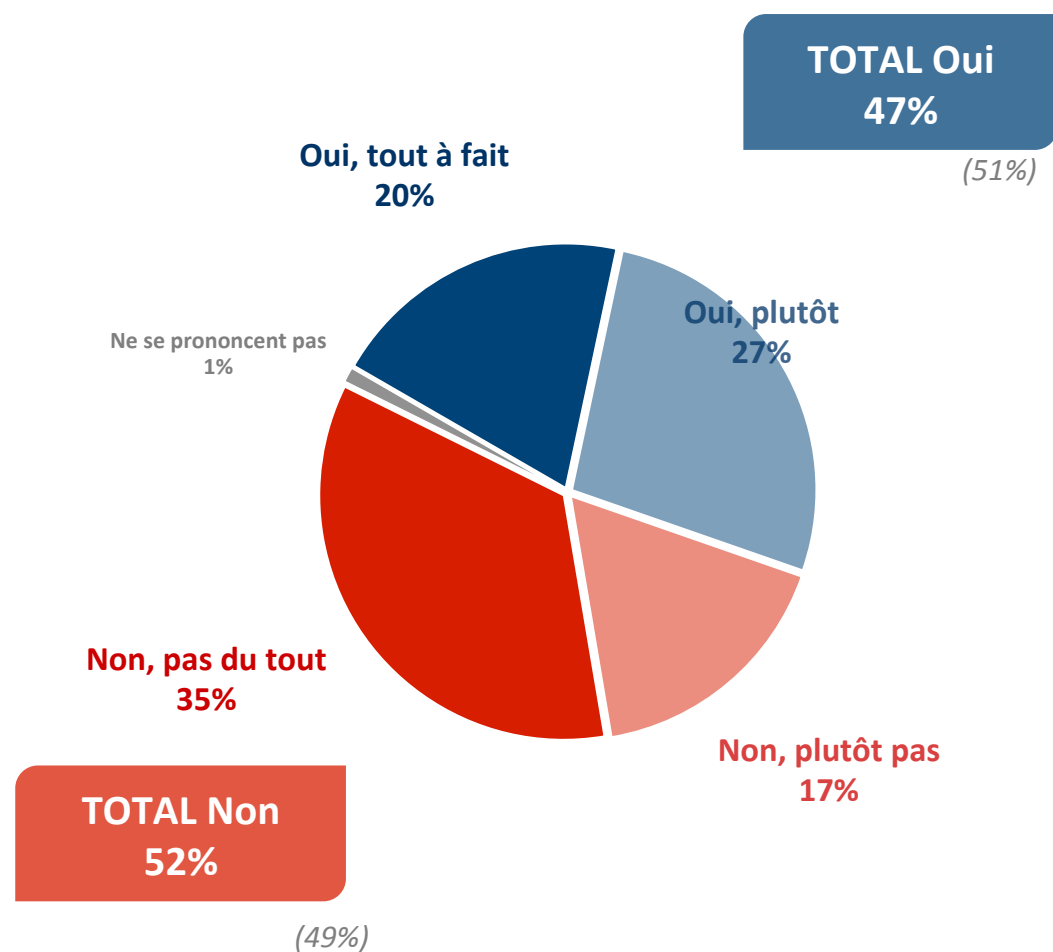
Région

Région parisienne	25 -
Nord est	35
Nord ouest	40 +
Sud ouest	39
Sud est	32



Les dirigeants d'entreprise du secteur du BTP et du commerce sont les plus demandeurs d'un outil pédagogique gratuit en ligne pour sensibiliser au risque routier

QUESTION : En tant que chef d'entreprise, souhaiteriez-vous que soit mis à votre disposition, gratuitement, un outil pédagogique en ligne pour vous informer sur la façon d'agir sur le risque routier professionnel dans votre entreprise (vidéo, fiches pratiques...)



Focus « TOTAL Oui »

Secteur d'activité

Industrie	43
BTP	56 +
Commerce	51
Services	43

Taille de l'entreprise

1 à 2 salariés	44
3 à 5 salariés	46
6 à 9 salariés	54 +
10 salariés et plus	57 +

Lors de la vague précédente, l'intitulé exact de la question était « En tant que chef d'entreprise, souhaiteriez-vous que soit mis à votre disposition, gratuitement, un outil pédagogique en ligne, composé de supports pour communiquer auprès de vos salariés tels que des affiches, fiches pratiques, diagnostics... ? »